

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2024

Par Fondations Philanthropiques Canada

4 août 2023

RÉSUMÉ

MAXIMISER LES CONTRIBUTIONS DU SECTEUR DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ET DE BIENFAISANCE À UNE SOCIÉTÉ PROSPÈRE, RÉSILIENTE ET INCLUSIVE

RECOMMANDATION 1 – Améliorer les retombées du secteur des organismes à but non lucratif et de bienfaisance pour le public : assurer un soutien adéquat en ce qui concerne la nouvelle réglementation sur les versements admissibles, ainsi que les rapports liés à l'administration et à la gestion, en clarifiant l'orientation et en prévoyant des ressources et des formations suffisantes.

RECOMMANDATION 2 – Sauvegarder le financement durable : entreprendre des activités visant à garantir la révision promise du contingent des versements d'ici l'exercice 2027 et s'engager à procéder à une réévaluation périodique.

RECOMMANDATION 3 – Remédier au déficit de données : remanier le formulaire T3010 et améliorer la transparence du site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

RECOMMANDATION 4 – Libérer le pouvoir d'investir de la philanthropie afin d'obtenir des rendements financiers assortis de résultats sociaux positifs.

RECOMMANDATION 5 – Assurer des partenariats stratégiques avec le secteur des organismes à but non lucratif et de bienfaisance : créer une entité vouée à ce secteur au sein du gouvernement.

CONTEXTE

Fondations Philanthropiques Canada (FPC) recommande au gouvernement de mettre pleinement en œuvre les politiques et les engagements qu'il a pris au cours des dernières années pour moderniser le cadre réglementaire du secteur des organismes à but non lucratif et de bienfaisance – plus particulièrement en ce qui concerne l'augmentation du contingent des versements pour les organismes de bienfaisance dont l'actif est supérieur à un million de dollars, ainsi que le nouveau régime des versements admissibles, qui permet d'accorder des subventions à des donataires non reconnus.

Cette modernisation est primordiale afin de rendre notre pays plus inclusif, plus résilient et plus prospère dans un monde menacé par la crise climatique, les conflits et les inégalités persistantes et croissantes.

FPC est optimiste quant à la capacité du gouvernement à assurer un soutien suffisant pour la nouvelle réglementation et à donner suite aux promesses faites dans le budget de 2022 de mettre en place un mécanisme d'évaluation périodique du contingent des versements doté de ressources suffisantes.

Nous avons aussi confiance que le gouvernement améliorera la collecte de données auprès des organismes de bienfaisance, notamment pour savoir si ceux-ci respectent leur contingent des versements, ainsi que sur les investissements et les fonds orientés par les donateurs. La révision du formulaire T3010 est le moyen idéal pour le gouvernement de répondre à ce besoin. En outre, nous encourageons le gouvernement à libérer le pouvoir de la philanthropie de réaliser des investissements d'impact, et à faire en sorte que notre secteur ait sa place au sein du gouvernement – compte tenu du pouvoir économique central et du soutien social qu'il apporte aux communautés du Canada, en particulier aux plus vulnérables.

Nous sommes à un moment charnière dans l'histoire du Canada où il faut faire en sorte que les principes d'inclusion et d'équité, dont nous savons qu'ils sont des priorités pour le gouvernement actuel, soient mieux respectés. Comme le secteur canadien des organismes à but non lucratif et de bienfaisance est fondamental dans ce travail, FPC demande instamment au gouvernement de continuer de collaborer avec le secteur à la modernisation du régime réglementaire et de tenir compte de nos recommandations pour le budget de 2024.

RECOMMANDATIONS

1

Améliorer les retombées du secteur des organismes à but non lucratif et de bienfaisance pour le public – **Assurer un soutien adéquat en ce qui concerne la nouvelle réglementation**

Versements admissibles

Actuellement, l'orientation relative aux nouvelles règles sur les versements admissibles, qui autorisent les dons aux donataires reconnus et les subventions aux donataires non reconnus (DNR), est finalisée. Le nouveau cadre représente des efforts historiques de la part du gouvernement et de la société civile pour garantir des conditions de concurrence équitables entre les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif qui fournissent des services d'intérêt public et servent souvent des communautés insuffisamment soutenues par la philanthropie.

Il est essentiel que le gouvernement apporte un soutien suffisant pour veiller à la compréhension et au respect des règles par le secteur. La grande majorité des fondations au Canada n'ont pas de personnel et sont gérées par des bénévoles. Il est donc essentiel d'élaborer des dispositions simples et pratiques pour tous les utilisateurs afin de favoriser leur apprentissage et le respect des règles.

En règle générale, le soutien doit comprendre des ressources suffisantes pour la Direction des organismes caritatifs de l'ARC afin d'assurer la compréhension des règles et de l'orientation, ainsi que des séances d'information publiques régulières, préparées en consultation avec le secteur. Il s'agit d'une question urgente, car les nouvelles règles sont déjà en vigueur. FPC est disposé à appuyer ces efforts.

L'orientation doit favoriser une égalité des chances pour les DNR qui œuvrent pour le bien social, et encourager l'élimination des barrières à l'accès pour ces donataires et les organismes de bienfaisance qui souhaitent s'associer à eux, sans toutefois créer de nouveaux obstacles ou recréer des restrictions qui figuraient dans la législation initiale présentée au printemps 2022.

Nous maintenons <u>les recommandations que nous avons communiquées au gouvernement</u> dans le cadre de sa consultation sur les orientations au début de l'année.

Plus particulièrement, nous recommandons d'inclure dans l'orientation une déclaration générale confirmant que, tant que les activités de DNR qui sont financées répondent aux fins caritatives de l'organisme de bienfaisance et satisfont aux autres



critères de responsabilisation énoncés dans les règles, les partenariats de financement visant à consacrer des fonds de bienfaisance aux activités de DNR sont autorisés.

Administration et gestion

En 2022, le gouvernement du Canada a annoncé des modifications législatives à la *Loi* de *l'impôt sur le revenu* qui comprenaient un libellé modifié précisant que les dépenses afférentes à l'administration et à la gestion des organismes de bienfaisance ne peuvent pas être incluses dans le calcul du contingent des versements.

Nous recommandons que le gouvernement rédige et diffuse un document d'orientation qui explique clairement comment les dépenses d'administration et de gestion doivent être déterminées par les organismes de bienfaisance afin de s'assurer qu'elles sont dûment comptabilisées par ces derniers. Nous recommandons des clarifications tenant compte de l'expertise, de la diversité des besoins et de l'impact du secteur, ainsi que de l'importance d'utiliser les ressources des organismes de bienfaisance à des fins de transparence, de reddition de comptes et de bonne gouvernance.

2

Sauvegarder le financement durable – Entreprendre des activités visant à garantir la révision promise du contingent des versements d'ici l'exercice 2027 et s'engager à procéder à une

réévaluation périodique

L'inflation persistante et l'instabilité des marchés au Canada sont aujourd'hui des enjeux majeurs, qui soulignent l'importante recommandation formulée par FPC dans son mémoire présenté au gouvernement du Canada dans le cadre de sa consultation de 2021 sur la stimulation des dépenses de bienfaisance dans nos communautés. Nous recommandions de procéder à une réévaluation périodique du régime de contingent des versements selon une formule axée sur les données qui favorise l'impact philanthropique et empêche l'accumulation de capital dans les fonds de dotation.

La réévaluation périodique promise par le gouvernement fédéral dans le budget de 2022 devrait comprendre une analyse de la moyenne mobile de l'inflation, des rendements réels et des liquidités d'un portefeuille de placements responsable et équilibré sur cinq ans. En tant que plancher pour le déboursement d'actifs, le contingent des versements devrait utiliser comme référence les taux de rendement à long terme obtenus pour des pratiques de placement prudentes et diversifiées de fondations dotées.

Par conséquent, le contingent des versements est mieux calculé sur la base d'une formule qui est révisée et réexaminée périodiquement – au moins tous les cinq ans, ou plus tôt si l'instabilité des marchés et l'inflation se poursuivent. Nous encourageons le gouvernement fédéral à envisager une formule fondée sur ces



paramètres : CV = rendement net indexé sur l'investissement responsable – inflation moyenne – charges opérationnelles raisonnables.

Un examen du taux devra être effectué d'ici 2027, soit cinq ans après la sanction royale du projet de loi C-32, date à laquelle le nouveau taux de contingent des versements a été adopté par voie législative. Pour s'assurer que cette échéance est respectée, le gouvernement doit consacrer des ressources et commencer à se préparer à recueillir les données nécessaires dès maintenant.

3

Remédier au déficit de données – Remanier le formulaire T3010 et améliorer la transparence du site Web de l'ARC

FPC encourage le gouvernement à consacrer des ressources suffisantes à la refonte du formulaire T3010, la déclaration annuelle au gouvernement que tous les organismes de bienfaisance doivent remplir.

Le gouvernement a promis dans le budget de 2022 d'améliorer la collecte de données auprès des organismes de bienfaisance, notamment pour savoir si ces derniers respectent leur contingent des versements, ainsi que sur les investissements et les fonds orientés par les donateurs. La déclaration T3010 apparaît comme l'outil le plus logique et le plus utile à cette fin.

En outre, les modifications apportées au formulaire T3010 constituent un moyen peu coûteux d'améliorer la reddition de compte. Dans de nombreux cas, la non-conformité peut être attribuée à des défauts du formulaire lui-même et à un manque de clarté de la part du gouvernement sur ce qui doit être déclaré et sur la façon de le faire. Le gouvernement devrait engager le secteur dans une refonte afin que la surveillance soit plus efficace et que les données soient saisies de manière plus utile. FPC a recommandé des changements, décrits en détail avec des justifications et des suggestions précises de section et de poste, plus récemment dans notre document, Exposé de position : Révision du formulaire T3010.

Le système utilisé pour saisir les données du formulaire T3010 nécessite également une révision en profondeur. Il est clair que le cadre de *Mon dossier d'entreprise* n'a pas été développé en pensant aux organismes de bienfaisance. En conséquence, il est tellement onéreux et fastidieux pour les utilisateurs que les soumissions sur papier sont encore la principale méthode utilisée. De nombreux experts et utilisateurs nous ont fait part de leurs commentaires à ce sujet et nous recommandons vivement une refonte complète.

La <u>Liste des organismes de bienfaisance et de certains autres donataires reconnus</u> sur le site Web du gouvernement du Canada doit également être mise à jour. FPC suggère d'ajouter une fonction de calcul du contingent des versements.

De manière plus générale, la Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC manque clairement de ressources. FPC recommande que la direction dispose de plus de ressources afin d'être en mesure de soutenir suffisamment notre secteur.

Compte tenu de l'impact économique et social considérable du secteur canadien des organismes à but non lucratif et de bienfaisance et de l'importance vitale de la surveillance gouvernementale et de la saisie des données, il est impératif que le gouvernement accorde la priorité à ces recommandations.



Libérer le pouvoir d'investir de la philanthropie afin d'obtenir des rendements financiers assortis de résultats sociaux positifs

Les investissements d'impact, les investissements liés à la mission et les investissements liés aux programmes représentent des investissements de capitaux qui offrent des rendements financiers jumelés à des résultats sociaux et/ou environnementaux positifs. Les actifs qu'investissent les fondations et d'autres organismes de bienfaisance peuvent se révéler de puissants outils pour mener à bien les missions de ces organismes. La philanthropie s'intéresse de plus en plus à ce type d'investissement, mais il existe beaucoup d'obstacles. De nombreux acteurs de notre secteur contribuent à ouvrir la voie, mais l'ensemble de l'écosystème a besoin d'une attention et d'un soutien accrus de la part du gouvernement pour réussir.

Rendre obligatoires la transparence des investissements et la production de rapports

Les mécanismes de politiques peuvent favoriser ce type d'investissement. FPC encourage le gouvernement à donner suite à la promesse faite dans le budget de 2022 quant à l'amélioration de la collecte d'informations auprès des organismes de bienfaisance en ce qui concerne les investissements. À ce jour, il n'y a eu aucune précision sur cette promesse ni sur la manière dont elle pourrait s'appliquer aux investissements d'impact en particulier. Cependant, rendre la transparence obligatoire serait un moyen simple d'encourager ce type d'investissement.

Financement initial pour des logements hors marché

Le logement hors marché, tout particulièrement, est un point d'entrée idéal pour l'investissement philanthropique d'impact. L'abordabilité des logements représente un enjeu majeur et grandissant pour toutes les communautés, et c'est une occasion d'investissement dont les résultats sociaux sont concrets et compréhensibles, même pour les investisseurs les plus inexpérimentés.

Faisant écho à des leaders comme Innovation sociale Canada, nous recommandons au gouvernement de verser un capital de départ pour établir un fonds renouvelable national capable de fournir un financement abordable et flexible afin de faciliter l'acquisition, la création et l'entretien de logements hors marché. Ce capital de départ permettrait de mobiliser des capitaux philanthropiques, des gouvernements provinciaux, des investissements privés et des investisseurs institutionnels pour



combler le fossé et permettre aux projets d'accéder au financement traditionnel et à celui de la SCHL.



Assurer des partenariats stratégiques avec les organismes à but non lucratif et de bienfaisance du Canada – Créer une entité pour notre secteur au sein du gouvernement

Notre secteur ne cesse de constater et de subir les conséquences du manque de connaissance par le gouvernement du secteur des organismes à but non lucratif et de bienfaisance, qui sont ainsi mal servis. Les organismes à but non lucratif et de bienfaisance ont des besoins, des responsabilités, des sources de revenus et des cultures en constante évolution, qui diffèrent considérablement de ceux des entreprises et des pouvoirs publics. Des responsables des politiques qui comprennent les rôles, les défis et les possibilités de notre secteur sont mieux à même de veiller à ce que les ressources et les politiques répondent aux problèmes auxquels celui-ci est confronté. Une entité au sein du gouvernement permettrait de fournir les informations et les conseils nécessaires, ainsi qu'une plate-forme favorisant la collaboration, une plus grande efficacité et le renforcement de la résilience à long terme et de l'impact continu du secteur.

Alors que le gouvernement se penche sur des questions de politiques – telles que le contingent des versements, les nouveaux programmes de financement du gouvernement qui s'appuient sur des partenaires caritatifs, et de nombreuses autres initiatives qui ont un impact direct sur le secteur –, une entité au sein du gouvernement faciliterait grandement un processus plus utile, plus simple et plus transparent. Cette entité devrait mobiliser tous les intervenants au sein du gouvernement et de notre secteur, et permettre au gouvernement de s'appuyer sur des connaissances et des données actualisées.

À l'instar des exemples internationaux d'Australie, de Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, les modèles de la Colombie-Britannique et du Québec donnent de précieuses indications sur la valeur essentielle d'un secrétariat capable de défendre les intérêts du secteur et d'assurer la liaison avec les autres secteurs du gouvernement. Nous recommandons au gouvernement d'examiner ces modèles.

FPC appuie la création d'un secrétariat spécialisé chargé de :

- convoquer régulièrement un groupe de travail interministériel;
- convoquer des réunions fédérales/provinciales/territoriales;
- créer et maintenir des politiques gouvernementales qui favorisent un secteur des organismes à but non lucratif et de bienfaisance fort et résilient ;
- collaborer avec Statistique Canada en ce qui concerne les produits de données réguliers, y compris un rapport annuel sur l'état du secteur, comme l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et des organismes bénévoles.



L'essentiel est que le secrétariat dispose d'une solide fonction de mobilisation et de coordination au sein du gouvernement, ainsi que des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

PERSONNE-RESSOURCE

Sara Krynitzki Directrice des affaires publiques et de la recherche

skrynitzki@pfc.ca

